



DROITS D'IMAGES Personne majeure

« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation »

Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Dans le champ de nos activités, nous prenons de nombreuses photos et nous utilisons différents supports de communication.

Je soussigné(e) :

Nom : **lecarne** Prénom : **matthieu** Date de naissance **09/01/2002**

autorise Jeunesse Sports Performances à diffuser mon image à ses propres fins de communication. Jeunesse Sports Performances s'engage à ne pas donner ou vendre votre image à des publicitaires ou autres.

Fait à **paris**, le **10/07**

Signature précédée de la mention

"lu, compris et approuvé"

lu compris et approuvé

